

## Le \$ canadien poursuit sa DÉGRINGOLADE

# 80.53¢

MONTREAL (PC) — Le dollar canadien a clôturé à 80.53 cents contre la devise américaine lundi sur les marchés de New York, soit en baisse de deux cinquièmes de point par rapport à son cours de fermeture de vendredi dernier (80.93).

Il a ouvert hier à 80.74, en recul d'un cinquième de point environ dans un marché léger. A midi, il touchait un creux à 80.43 avant de se redresser.

Selon les négociants, la reprise dans l'après-midi s'est opérée quand la banque centrale est in-

tervenue pour acheter des dollars sur les marchés américains, alors que notre monnaie était tombée à 80.40 environ.

Montréal était le seul grand marché canadien des changes ouvert hier, bien qu'il ait fermé à 13 h en raison du Civic Holiday observé dans le reste du pays.



## L'incendie de St-Hyacinthe: une affaire de boisson?

— B 1

# la tribune

72e ANNEE — No 140 — 24 PAGES — 4 CAHIERS — SHERBROOKE, MARDI 4 AOUT 1981 —

JAMEDI 50¢ 30¢  
Livraison à domicile  
\$1.85 par semaine

## REAGAN MENACE DE LES CONGÉDIER

# ULTIMATUM aux contrôleurs aériens

WASHINGTON (AFP) — Les aiguilleurs du ciel américains ont engagé lundi matin une épreuve de force avec le gouvernement fédéral en commençant une grève sans précédent.

Le mouvement a été déclenché à 7 heures dans tous les aéroports du pays.

Au regard de la loi américaine qui interdit aux employés fédéraux de faire grève, le mouvement est illégal. Le président Ronald Reagan a lui-même donné lundi matin 48 heures aux contrôleurs aériens pour reprendre le travail, sous peine de perdre leur emploi. L'attorney general William French Smith a précisé qu'il allait demander l'application complète de la loi contre les responsables syndicaux, qui pourraient même être condamnés à des peines de prison.

L'Association des transports aériens, qui regroupe les compagnies aériennes, a quant à elle demandé \$50,000 de dommages et intérêts par heure de grève.

Malgré tout, les dirigeants du syndicat se sont déclarés prêts à poursuivre la grève.

Le syndicat des contrôleurs aériens a été condamné lundi soir par un juge fédéral à une forte amende pour désobéissance à la cour. L'organisation des contrôleurs aériens devra payer \$250,000 si la grève n'est pas terminée mardi soir, \$500,000 si elle dure encore mercredi, et ensuite un million de dollars supplémentaires par jour.

Sur les 17,000 aiguilleurs du ciel que comptent les Etats-Unis, 15,000 appartiennent au Syndicat des contrôleurs professionnels, qui a décidé d'engager le mouvement.

Selon les chiffres donnés par le syndicat, 85 à 90 pour cent des contrôleurs aériens syndiqués (17,000) ne se sont pas présentés à leur travail lundi matin.

Les vols internationaux pour leur part connaissent des retards importants, tant à l'arrivée qu'au départ.

Le trafic — essentiellement les vols de plus de 750 kilomètres — était assuré lundi matin par près de 150 contrôleurs militaires, ainsi que par les non-grévistes et divers membres du personnel d'encadrement.

M. Robert Poli, président du Syndicat des contrôleurs professionnels, s'est pour sa part élevé contre l'utili-



Les contrôleurs aériens américains ont dressé des lignes de piquetage hier matin... tandis que des passagers encore plein d'espoir arrivaient à l'aéroport La Guardia, à New York. (Laserphoto AP)

sation des militaires et d'autres membres du personnel, affirmant qu'ils ne sauraient assurer la sécurité des vols.

Le Syndicat des contrôleurs aériens réclame une augmentation des salaires et des pensions de retraite, ainsi qu'une réduction de la semaine de tra-

vail de 40 à 32 heures. Le syndicat estime à \$500 millions ces nouvelles mesures. Le gouvernement les évalue à \$681 millions, une somme qu'il juge bien supérieure à ce qu'il peut offrir.

Les négociations sont totalement rompues et le ministre des Trans-

ports, M. Drew Lewis, a affirmé qu'elles ne reprendraient pas tant que le mouvement de grève se poursuivra.

Tandis que la grève était déclenchée, les passagers au départ de Montréal éprouvaient plus de difficultés que partout ailleurs au Canada.

# Le Québec accueillera 400 réfugiés polonais

MONTREAL (PC) — Le Québec accueillera au cours des prochains mois 400 réfugiés polonais qui ont choisi l'exil plutôt que de vivre dans un pays en proie à de graves difficultés économiques.

indiqué le ministre, qui a ajouté que le nombre limite de 400 pourrait être révisé, compte tenu de l'évolution de la situation politique en Pologne.

### Québec prend l'initiative

Le Québec est la première province canadienne à mettre sur pied un programme spécial d'accueil à l'intention des réfugiés polonais. Le gouvernement fédéral a annoncé la semaine dernière un programme semblable pour le reste du pays.

"Nous avons reçu une très grande collaboration du ministre fédéral de l'Immigration", a souligné M. Godin. Il a rappelé que les critères d'admissibilité seront les mêmes que pour les autres programmes d'accueil de réfugiés.

Le programme québécois d'accueil est établi à partir d'un système de pointage qui tient compte de l'adaptabilité au Québec, du métier du réfugié, de son expérience sur le marché du travail, de sa connaissance du français, etc. Les Polonais réfugiés en Autriche qui ont des parents au Québec seront plus favorisés, "mais ce n'est pas une condition essentielle".

C'est ce qu'a annoncé, hier, le ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration, M. Gérard Godin, au cours d'une conférence de presse bilingue (français-polonais) à laquelle assistaient des membres de la communauté polonaise réunis au sous-sol de l'église Notre-Dame de Czeszochowa, au coeur du quartier polonais de la ville.

M. Godin a précisé que le Québec accueillera ses premiers réfugiés au début d'octobre et que la plupart d'entre eux seront choisis parmi les 35,000 Polonais qui vivent présentement dans le camp de Traiskirschen, en Autriche. Il n'est pas impossible toutefois que des Polonais qui ont trouvé refuge ailleurs en Europe (comme en Allemagne de l'Ouest) soient accueillis aux termes de ce programme.

"Dans quelques semaines, un représentant de l'Immigration Québec, en poste à Paris, se rendra à l'ambassade du Canada à Vienne et recevra (en entrevue) tous les réfugiés polonais qui veulent immigrer au Québec", a

## Les loyers à Sherbrooke

# Hausse d'au moins 30% d'ici 1 an?

— A 3

## bonne journée!

TEMPÉRATURE—  
NUAGEUX: 26° C.  
DEMAIN: CIEL VARIABLE  
C-2

SPORT—  
MONTANEZ, LE 1ER BUT  
RÉGULIER DES EXPOS  
D-1

ITALIE—  
"TRAÎTRE" EXÉCUTÉ PAR  
LES BRIGADES ROUGES  
C-6

CANADA—  
8 CANDIDATS  
DANS JOLIETTE  
B-5

QUÉBEC—  
COMITÉ CHARGÉ  
D'HUMANISER  
LA MACHINE  
ADMINISTRATIVE  
B-1

- ARTS et DIV..... B-3
- CARR. et PROF..... B-5
- DÉCÈS..... C-5
- D'UNE LIGNE..... A-2
- FINANCE..... B-4
- PETITES ANNONCES C-1
- ROMAN..... C-3
- VIVRE EN '81..... B-6

## persiflage

Les grévistes irlandais de la faim sont fanatiques "à mort".

—O—

Les arbitres du football canadien sont-ils des ex-joueurs de drapeau?

—O—

Le dollar canadien, c'est du p'tit change.



La Tribune salue le comédien Jean Rossignol qui fait partie de la distribution de la comédie Jello aux fraises pas de fraises de Christian Bédard et Richard Blackburn que présente actuellement et jusqu'au 30 août prochain le Théâtre de la Dame de Coeur de Upton.

## Marian Stastny a hâte de retourner dans le feu de l'action

• Une entrevue de Denis Messier

— D 1



## LA TRAVERSEE 81

Magog, Qué.

Procurez-vous le programme officiel pour l'horaire complet des activités.  
(Voyez La Tribune de jeudi)

LE 6 AOUT  
21h00  
Spectacle  
DIANE TELL  
sous la grande tente,  
Pointe Merry  
Adm.: \*6.00

LE 7 AOUT  
19h00 Parade sur l'eau  
des nageurs mondiaux  
22h30 Feu d'artifice  
23h00 Orchestre D.P.T.

LE 8 AOUT  
11h00 Championnat provincial de nage amateur, 15 km  
14h00 Marathon de course à pied, 10 km

LE 9 AOUT  
Championnat mondial des nageurs professionnels

# Salésiens en difficultés financières: les enseignants en feront les frais

**SHERBROOKE (MR)** — Les enseignants du Séminaire salésien de Sherbrooke se ressentiront des difficultés financières qu'éprouve leur établissement puisque le conseil d'administration du Séminaire, après étude du budget, en est venu à la conclusion qu'il pouvait à peine supporter une augmentation de la masse salariale s'il voulait assurer la survie de l'institution.

Il semble en effet que le corps professoral devra, au retour de vacances, étudier diverses solutions afin de réduire le plus possible la hausse de la masse salariale que doit envisager le Séminaire salésien. Selon le directeur du Séminaire, le Père Maurice Petit, le président du syndicat des enseignants, M. Robert Lacroix, aurait conclu une entente de principe avec l'administration, vu les difficultés financières de l'établissement, mais sans en fixer les modalités.

Selon le Père Petit, le corps professoral étudiera diverses solutions. Il donne l'exemple de la suppléance, que les enseignants pourraient, entre autres, décider de faire sans rémunération si, par exemple, ils préfèrent conserver la possibilité de voir leurs salaires augmenter.

De fait, le président du conseil d'administration, M. Michel Dubreuil, révèle que le conseil était parti de l'idée d'un gel temporaire du salaire des enseignants. Le Père Petit explique toutefois que l'hypothèse ne semblait pas acceptable comme telle par le représentant des professeurs, M. Lacroix, qui a dit préférer examiner avec les enseignants les diverses possibilités de réduire la croissance de la masse salariale sans geler les salaires.

M. Michel Dubreuil explique que les autres personnels du Séminaire salésien ont vu leur salaire gelé l'an dernier afin d'alléger l'administration de

l'institution. "Etant donné les compressions budgétaires, qui touchent tous les établissements d'enseignement, tant dans le secteur privé que dans le secteur public, dit M. Dubreuil, il nous est apparu impossible d'accorder cette année une augmenta-

tion aux enseignants. La hausse des coûts est de beaucoup supérieure à la hausse des revenus."

Le président du conseil d'administration dit qu'aucune dépense extraordinaire n'est venue grever le budget et que le seul ennui du Séminaire salésien réside dans l'écart entre la hausse des dépenses et la hausse des revenus.

Le Séminaire accuse une légère diminution de sa clientèle, selon les prévisions. L'an dernier l'établissement accueillait 510 élèves et les prévisions pour septembre prochain sont de 490

élèves. M. Dubreuil dit que les difficultés financières de l'institution ne sont pas dues à cette baisse.

"Si la clientèle s'avérait supérieure à nos prévisions, au 30 septembre, dit le président du conseil d'administration, nous pourrions envisager un rajustement des salaires en cours d'année." M. Dubreuil ne croit toutefois pas que tel soit le cas.

La convention collective qui liait le Séminaire à ses enseignants vient de prendre fin. En attendant une nouvelle entente, les règles de cette convention continuent à être appliquées.

## Juillet 1981 s'est comporté comme un digne ambassadeur de l'été

**SHERBROOKE** — Plusieurs Estriens n'en croient pas leurs yeux ou leurs oreilles lorsqu'ils l'ont entendu dire qu'il y a eu 17 jours avec précipitations mesurables de pluie (normale, 13) au cours du mois de juillet... et pourtant c'est tout ce qu'il y a eu de vrai avec une précipitation mensuelle de 132,8 millimètres alors que la normale attendait 110,2 millimètres.

Cela n'a pas empêché Gérard "Père Nature" Desjardins, responsable du bureau de l'environnement atmosphérique de Sherbrooke, de qualifier le mois de juillet 1981 de digne ambassadeur de la saison estivale... et même un des plus dignes des dernières années.

Juillet a mis le paquet côté soleil.

côté culture, côté température, côté vents... si bien qu'il a mis en pratique ce conseil séculaire devenu depuis classique: le bonheur se trouve sans aucun doute dans un juste milieu, un juste équilibre. "In medio stat virtus" a dit le philosophe.

"Si l'on regarde de plus près les précipitations, puisqu'il en a été question, précisons qu'il y a eu six orages, tous vécus dans la même période, soit entre le 4 et le 14 alors que les 13 et 14 donnaient à eux seuls une accumulation de 58,1 millimètres. Ce fut là la chute la plus abondante de tout le mois."

Par ailleurs, les Estriens ont déjà connu des juilletes plus mouilleux, notamment celui de 1974 avec 220 millimètres ou encore des plus maussades, soit juillet 1976 avec 22 jours ayant apporté des précipitations mesurables.

Si juillet 1981 laisse malgré cette générosité de pluie le souvenir d'un vrai mois d'été, M. Desjardins explique cela par des pluies de fin de journée. "Les lève-tard n'ont probablement pas trouvé le dernier mois de leur goût, mais ceux qui se levaient tôt jouissaient d'une bonne dose quotidienne de soleil."

Puisque l'on parle de soleil, on souligne que l'ensoleillement total de juillet a dépassé une averse de 259,6 heures de rayons, soit trois heures de plus que la normale. Si juillet 1955 a été plus généreux avec 325 heures, celui de 1938 fut diablement plus gratifiant que le dernier mois avec un ensoleillement total de 179 heures.

M. Desjardins a affirmé que le sep-

tembre, 17,8).

Les 2 et 8 juillet ont pour leur part enregistré les plus hautes températures du mois avec 30,9 et 30,8 degrés Celsius (le 3 juillet 1963 avec 33,3 degrés Celsius (le record) alors que le 24 juillet se vante d'avoir permis la température la plus basse avec 3,7 degrés Celsius (le record de 0,6 degré Celsius appartient au 8 juillet 1969).

Parmi les autres particularités, côté température, on a noté le maximum le plus bas le 29 juillet avec 14,3 degrés Celsius. Par ailleurs, les 4, 5 et 6 juillet ont tous donné des records de jour et le 6 juillet le plus haut minimum avec 17,6 degrés Celsius, température enregistrée à l'aéroport, donc en campagne. Enfin les 23 et 24 juillet, avec respectivement 4,2 degrés Celsius et 3,7, battent des records de jour.

Si l'on place le soleil, la chaude température et les pluies dans un même plat, on arrive à un total de degrés-jour de croissance intéressant pour les agriculteurs. Juillet 1981 a donné un total de 445,7 degrés-jour de croissance (normale, 393). Cela veut dire que l'herbe pousseait, que les foins poussaient, que le maïs croissait, en tout cas, ça y allait. "Habituellement, de dire M. Desjardins, le maïs local apparaissait sur le marché au mois d'août et voilà plusieurs jours que l'on en trouve, d'autre part, plusieurs agriculteurs préparent leur seconde coupe des foins, ce qui est assez rare pour cette période de l'année."

Les vents n'auront rien frassé au cours du dernier mois. Le seul écart

Prime de départ de \$73,000:

## Martin refuse tout commentaire

**SHERBROOKE (MR)** — "Ce n'est pas une décision que j'ai prise et, pour moi, le dossier est fermé!"

Telle est la position de M. Yves Martin, ex-recteur de l'Université de Sherbrooke, au sujet des réactions suscitées par la décision du comité exécutif de l'Université à l'effet de donner à M. Martin une prime de départ équivalente à une année de salaire, soit \$73,000.

"Le recteur de l'Université de Sherbrooke, M. Hamel, a très bien expliqué la situation, dit M. Martin, et je n'ai rien à ajouter. Il s'agit tout simplement de l'application d'un règlement adopté par le conseil d'administration."

M. Martin dit que ce règlement a été élaboré en dehors de sa participation et de celle des cadres supérieurs de l'Université, ce que le secrétaire général de l'Université, M. Jean-Guy Fréchette, avait souligné, d'ailleurs, lors d'une récente entrevue, en disant que M. Martin ne s'était pas mêlé au débat et qu'il en était resté à l'écart. M. Fréchette avait d'ailleurs dit, à ce sujet: "Yves Martin était tout à fait au-dessus de ces questions-là".

Pour M. Martin, qui dit n'avoir

pas l'intention dorénavant de revenir sur cette question et de la commenter, les personnes qui souhaiteraient le voir refuser la prime que lui accorde l'Université de Sherbrooke n'auront plus, pour toute réponse, que l'écho de leur voix...



Yves Martin

M. Martin est devenu, il y a peu, le directeur de l'Institut de recherche en santé et sécurité au travail.

## Libéré après avoir taloché son ancienne concubine

**SHERBROOKE** — Un individu s'en est tiré avec une libération inconditionnelle pour avoir taloché son ancienne concubine qui avait défié son couvre-feu.

Il s'est avéré coupable de voies de fait hier devant le juge Louis-Denis Bouchard de la Cour des sessions.

Le prévenu, âgé de 22 ans, a passé

les beignes à sa blonde parce qu'elle refusait de lui dire pour quelle raison elle rentrait si tard pendant que lui se morfondait au travail.

Me Conrad Chapdelaine avait imploré l'indulgence pour son client qui a rompu depuis avec son amie mais qu'il revint à l'occasion des visites à son enfant.

## Il n'avait pas commis d'infraction pour facultés affaiblies au volant

**SHERBROOKE** — Un citoyen ayant un coup dans le nez, qui déplace une voiture obstruant la voie publique à la demande d'un policier, commet-il une infraction de facultés affaiblies au volant?

Le juge Louis-Denis Bouchard de la Cour des sessions de la paix a répondu implicitement à cette question hier en acquittant l'accusé.

Me Conrad Chapdelaine avait plaidé que son client n'a jamais eu l'intention coupable de conduire en déplaçant ce véhicule pour le stationner conformément aux règlements de la circulation.

La preuve avait révélé qu'un gen-

darme instrumentant s'est enquis auprès de badauds de la propriété d'une auto moccquée qui causait un bouchon près du plateau Parc pendant le festival des cantons.

Comme personne ne répondait, il a indiqué son intention de faire venir un remorqueur.

Un individu s'est alors présenté comme étant le mari de la femme qui avait stationné en double sur la rue et le policier lui a demandé de déplacer la voiture.

On s'est rendu compte par la suite que le conducteur sentait le fond de tonneau et qu'il avait un taux de 120 mg d'alcool dans l'haleine.

d'une ligne... à la page.

• PUBLI-PROMOTION • RELATIONS PUBLIQUES  
• PUBLICITÉ • CONCOURS • ANNONCÉS •

**Bingo 4 → 1,000**

la tribune

D'UNE VALEUR DE \$1,000 CHACUN

4 MARATHONS CONSECUTIFS

Chaque Camelot, disponible, ou agent de toute motorisée, dont le client gagne un prix, reçoit \$2500

**VOTRE GENEUX CAMELOT VOUS DIT:**

Ne perdez pas, ne détruisez pas, prenez bien soin de la CARTE DE BINGO insérée dans La Tribune du 13 juin 1981. Elle vous sert à participer, non pas à 1, mais à 4 BINGOS MARATHONS!

**MARATHON NO 3**

**MONTANT A GAGNER: \$1000.00**

Numéro à marquer sur votre carte aujourd'hui: <b>MERCREDI, le 29 juillet 1981:</b> B-2	Numéro à marquer sur votre carte aujourd'hui: <b>JEUDI, le 30 juillet 1981:</b> G-53
Numéro à marquer sur votre carte aujourd'hui: <b>VENDREDI, le 31 juillet 1981:</b> N-42	Numéro à marquer sur votre carte aujourd'hui: <b>SAMEDI, le 1er août 1981:</b> I-29
Numéro à marquer sur votre carte aujourd'hui: <b>LUNDI, le 3 août 1981:</b> I-24	Numéro à marquer sur votre carte aujourd'hui: <b>MARDI, le 4 août 1981:</b> N-32

**REGLEMENT**

- Le BINGO 4-1000 est une série de 4 BINGOS-MARATHONS successifs dont le enjeu est de \$1000 chacun. Dans chacun de ces cas, s'il y avait plus d'un gagnant, le montant sera divisé entre eux.
- La seule carte de BINGO officielle est celle portant l'inscription La Tribune (le journal Aqual distribué dans le journal).
- La carte La Tribune II a été distribuée avec l'édition du 13 juin 1981. Ici le hasard joue son rôle et nous ne pouvons garantir que chaque lecteur ou abonné qui a reçu cette carte, il est très difficile d'exercer un contrôle parfait dans ce domaine.
- Quand votre carte est remplie il s'agit d'un marathons; appelez immédiatement à La Tribune (563-1818) et demandez le responsable du BINGO pour la vérification de vos numéros. Les appels doivent entrer entre 9:30 heures a.m. et 4:30 heures p.m. du lundi au vendredi inclusivement.
- Pour vous qualifier, vous devez appeler AVANT MIDI (12:00) le lendemain de la publication du numéro qui vous a permis de compléter votre carte. Pour les numéros publiés les vendredis et samedis, vous avez jusqu'à midi (MIDI) pour vous qualifier. Il est évident que le participant qui aura complété sa carte avec le ou les numéros du vendredi sera déclaré gagnant avant celui qui aura complété sa carte avec le ou les numéros du samedi ou du dimanche.
- Lorsque nous publions plus d'un numéro, un même jour, le premier numéro a priorité quand il s'agit de déterminer un gagnant.
- La décision de la direction de La Tribune concernant les gagnants sera finale et ces personnes devront répondre à une question d'habileté.
- La Tribune ne sera, en aucun cas, responsable pour plus de \$1000 en argent même si la cause est due à une erreur typographique ou autres.
- La Tribune a payé les droits exigibles quant à ce concours, en vertu de la Loi sur les loteries et les appareils d'amusement.
- Un tirage quant à la conduite et l'attribution d'un prix de ce concours publicitaire peut être soumis à la Règle des loteries et courses.
- Les employés réguliers de La Tribune ne sont pas éligibles à ce concours.



(Photo La Tribune par Claude Poulin)

L'histoire de juillet 1981: assez beau pour aller dans l'eau avec son tricycle!

tième mois de l'année 1981 avait connu 17 jours avec 10 heures et plus de soleil — sans doute pour équilibrer les 17 jours de précipitations mesurables — alors que les 10 et 16 juillet ont franchi la limite du 14 heures de soleil.

Côté température, juillet peut en montrer à plusieurs quant à la juste mesure: la moyenne des maxima donne 24,8 degrés Celsius (normale, 24,6), celle des minima, 11,4 degrés Celsius (normale, 10,9) pour une température moyenne de 18,1 degrés Celsius (nor-

de conduite s'est traduit par une rafale maximale de 59 kilomètres-heure de l'ouest, le 17 juillet. Les vents ont soufflé avec la tendance de l'ouest, comme c'est la coutume.

"La moyenne au bâton", pour les fins de semaine de juillet 1981, est la suivante: cinq jours sur huit ont été beaux par ailleurs six jours sur huit ont connu des précipitations diverses en dedans de 24 heures.

Le mot de la fin revenait au Père Nature: "Juillet 1981 se situe très bien dans les cycles des saisons."

**King wellington**  
REDIGÉEN COLLABORATION

125<sup>ème</sup> anniversaire en 1981... il parlait évidemment du 150<sup>ème</sup> anniversaire de la fondation remontée à 1837... — O —

Louis-G. Simoneau fait face à un dilemme: pour occuper ses loisirs devrait-il s'intéresser à une cantine mobile ou à une voiture-taxi? — O —

S'il choisissait le taxi, il trouverait un associé on ne peut plus fiable en Paul Gauvin... — O —

L'ex-échevin André Hamel a effectué un retour au golf... doit-on s'attendre à ce qu'il effectue un retour semblable à la politique municipale... — O —

Yvon Robert s'attendait à recevoir comme bien d'autres de la région une délégation suisse... la semaine prochaine...

**Jacques Paradis** est tellement heureux que la saison de baseball reprenne qu'il songe à offrir un demi-boeuf à chaque Expo qui cognera un circuit d'ici la fin de la saison. — O —

Réal Charest sait maintenant que Jeanne Prudent a raison quand il dit qu'il faut examiner la profondeur de l'eau avant de plonger... il le sait pour avoir l'oeil droit boursoufflé, deux dents en moins et la balance du toupet à l'eau... — O —

André et Roland Marcotte n'ont pas l'intention de reconnaître la suprématie de Normand Lambert et Claude Giroux au golf même si ces derniers n'en ont fait qu'une bouchée lors d'un récent tournoi... c'est plus qu'une question de justice ou d'injustice, c'en est une de température... — O —

Denis Grimard est en voie de se mériter le titre de roi de la panne sèche... il a déjà entrepris des démarches auprès du ministre des Transports et des autorités municipales afin de faire enregistrer un vrai chameau pour ses déplacements... il pourra rouler plus longtemps sans crainte de manquer d'essence... — O —

Une erreur humaine faisait dire à Roger Perreault que la ville de Sherbrooke fêtera son

**La Quotidienne**  
514

TELEVISEURS SYSTEMES DE SON  
BUREAU & BUREAU  
569-9585

**la tribune**

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué., Tél. 569-9201, J1K 2X8  
Journal quotidien publié à Sherbrooke par La Tribune Ltée. Fondé le 21 février 1910

**YVON DUBÉ**  
Président et Éditeur

**JEAN-GUY FARAH**  
Adjoint au président (adm.) et Secrétaire-trésorier

**LIONEL DALPÉ**  
Adjoint au président (prod.) et Éditeur adjoint

**RÉDACTION**  
JEAN VIGNEAULT  
Rédacteur en chef  
JACQUES LAFONTAINE  
Chef éditorialiste-adjoint  
SERGE GOSSELIN  
Directeur de l'information  
CHRISTIAN BELLAVANCE  
Chef des nouvelles  
GILLES DALLAIRE  
Adjoint au chef des nouvelles  
MICHEL DIONNE  
Chef de publicité  
DENIS MESSIER  
Directeur des pages sportives

**PUBLICITÉ**  
FRANÇOIS VAILLANCOURT  
Directeur de la Publicité  
DAWSON BEAULIEU  
Chef des ventes locales  
PAUL ALLARD  
Chef de la Production publicitaire

**COMPTABILITÉ**  
ANDRÉ CORRIVEAU  
Chef comptable  
L. ALCIDE BEAUCHER  
Gérant au crédit

**ATELIER**  
JACQUES É. LEDUC  
Directeur (technologie graphique)  
J. JACQUES DELORME  
Chef des opérations  
ANDRÉ BELANGER  
Chef de la production

**EXPÉDITION**  
MICHEL DOYON  
Chef à l'expédition  
ANDRÉ JACQUES  
Adjoint à l'expédition

**TIRAGE**  
GASTON GAGNÉ  
Directeur au tirage  
JACQUES ROY  
Chef des ventes au tirage

**GÉRANTS DE DISTRICT**  
MICHEL LAVOIE  
Coaticook — East Angus  
GUY MANSEAU  
Asbestos-Windsor-Richmond  
JEAN-MARC PÉPIN  
Sherbrooke-Est — Fleurimont  
GASTON PINARD  
Drummondville — Acton Vale  
JEAN-LUC PINEAULT  
Bois-Francs  
JEAN-CHARLES POULIN  
Thetford et région

**Courrier de deuxième classe:**  
Enregistrement No 1539  
Abonnement: Au Canada, territoire immédiat, sauf en-droits desservis par camélot et routes motorisées: 1 an: \$90.00, 6 mois: \$60.00, 3 mois: \$36.00, 1 mois: \$15.00. Hors de notre territoire immédiat, États-Unis et autres pays: 1 an: \$150.00, 6 mois: \$90.00, 3 mois: \$60.00, 1 mois: \$25.00.

"La Tribune" est sociétaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affilié à l'Audit Bureau of Circulation-ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Press. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

# Des hausses de loyers de plus de 30% d'ici un an?

**SHERBROOKE (LD)** — Le proche avenir ne s'annonce pas tellement plus rose pour les locataires que pour les propriétaires de maisons. Au renouvellement des baux dans la prochaine année, les locataires doivent s'attendre à des hausses "assez considérables", a indiqué M. Gaston Lavoie, président du Regroupement des propriétaires d'habitations locatives (RPHL).

Pour les baux débutant en juillet dernier, les hausses du loyer dans le Sherbrooke métropolitain auraient gravité en moyenne autour de 17 pour cent. Mais pour les autres baux venant à échéance au cours des prochains douze mois, cette moyenne pourrait atteindre un minimum de 30 pour cent.

Pour les baux de juillet, les propriétaires avaient fait leurs calculs dans les mois précédents; ils ne pouvaient pas prévoir les taux record d'aujourd'hui. Maintenant les propriétaires d'habita-

tions locatives qui font face à un renouvellement de leur financement se retrouvent devant des hausses considérables de mensualités, sans parler des autres frais.

Pour au moins autofinancer leurs opérations, les propriétaires n'auraient pas le choix de recourir à des hausses substantielles.

Il reste que les locataires, dans les immeubles de 5 ans et plus, peuvent refuser les hausses, et donc obliger les propriétaires à pousser leurs causes devant la Régie du logement. Une contestation systématique des hausses

## "Les prix actuels des loyers à Sherbrooke sont la moitié de la moyenne provinciale et les moins élevés du Canada."

— Gaston Lavoie, président du RPHL

aura d'autres effets négatifs à court terme, a averti M. Lavoie.

Si l'investissement dans les habitations locatives n'est plus intéressant, les hommes d'affaires vont investir ailleurs. Cela risque de mener à une réduction rapide du stock de logements. Et si les immeubles ne font pas leurs frais, on va couper dans les dépenses d'entretien. En somme, la quantité et la qualité du stock de logements en souffriront.

Si des propriétaires se voient forcés d'opérer à perte, on risque fort de voir des "reprises" par les institutions prêteuses dans les immeubles à logements. Cela n'aiderait pas.

Les prix des loyers dans le Sherbrooke métropolitain devraient passer par un rattrapage, a déjà laissé entendre RPHL. Les prix actuels sont "la moitié de la moyenne provinciale et les moins élevés du Canada", a soutenu M. Lavoie. Déjà des gens de Sherbrooke auraient commencé à investir dans d'autres régions du Québec parce que c'est plus intéressant.

Il ne fait aucun doute que la contestation de la part de locataires est plus large cette année, a admis le président du RPHL. Cela cause d'autres problèmes indirects aux propriétaires. Même si la Régie donne raison

à un propriétaire, la hausse de loyer n'est applicable qu'après la décision. Donc durant quelques mois, le propriétaire attend à ses frais l'augmentation demandée.

Le RPHL (qui regroupe des propriétaires de quelque 7.500 unités) ne croit pas que la formule de conciliation proposée par la Régie du logement donnera des résultats intéressants. D'une part, les locataires qui contestent accordent souvent peu de crédibilité aux propriétaires, même si on ouvre les livres. D'autre part en attendant la décision de la Régie, les locataires profitent d'un plus long délai pour acquiescer à l'augmentation.

### Accusé d'avoir tenté d'empoisonner son épouse

## La cour refuse de remettre Roger Lacroix en liberté

**SHERBROOKE** — "La lenteur raffinée et la planification du processus utilisé par Lacroix me font craindre que sa remise en liberté ne cause préjudice à l'administration de la justice et à l'ordre public et quant à la preuve présentée devant moi, je ne vois rien me permettant de justifier son élargissement."

C'est par cette décision que le juge Laurent Dubé de la Cour des sessions de la paix a conclu, hier, l'enquête sur la remise en liberté de Roger Lacroix, âgé de 47 ans, du Canton d'Ascot, soupçonné d'avoir tenté de causer la mort de son épouse en lui administrant de l'arsenic à petites doses, sur une période huit mois, soit entre avril et novembre 1980.

Déjà incarcéré depuis le 25 juin, Lacroix devra donc attendre derrière les barreaux que les diverses étapes des procédures judiciaires soient complétées avant de songer à la liberté.

Auparavant, dans le cadre de l'enquête préliminaire, le Dr Pierre Gagné, psychiatre-légiste, avait fait rapport de l'état de Lacroix qu'il a eu sous observation une trentaine de jours, au Centre hospitalier de Sherbrooke. "M. Lacroix m'apparaît sain d'esprit; il semble apte à subir son procès; il connaît la nature de l'accusation portée contre lui et des conséquences."

Par ailleurs, pour justifier la remise en liberté de Lacroix, Me Rancourt a fait entendre cinq personnes et son client. Le père, la mère, la soeur et le frère de La-

croix ont tour à tour témoigné se disant prêts à le cautionner et même à le prendre à la maison. La nouvelle compagne de Lacroix a également exprimé le souhait de s'occuper de lui s'il était remis en liberté et demeurer avec lui.

Lors des représentations sur la remise en liberté, Me Rancourt a dit que le problème pour l'accusé de revenir devant la cour, s'il était remis en liberté, ne se posait même pas, que la question d'intérêt public non plus puisqu'il s'agissait davantage d'une affaire entre l'accusé et la présumée victime, Mme Ginette Therrien-Lacroix.

Le détective Norman Lambert, interrogé par Me Mélançon, a donné plus de détails sur des lettres de menaces dont trois qu'il a en sa possession. Ces trois lettres, expertisées dans un laboratoire de la G.R.C. à Montréal, prouveraient hors de tout doute que l'auteur serait M. Lacroix lui-même.

Me Mélançon en conclusion de ses représentations a déclaré au juge Dubé qu'il fallait tenir compte de la gravité du délit, de sa préméditation, des cinq hospitalisations de la victime, de toutes les conséquences que l'on sait maintenant pour la victime qui se déplace toujours à l'aide de prothèses, de l'intelligence supérieure dont jouit l'accusé et par-dessus tout cela, alors que sa femme était alitée, il lui aurait proféré des menaces de mort.

Le juge Dubé a fixé la prochaine étape de l'enquête préliminaire à mercredi.

### Depuis les dix dernières années

# La construction résidentielle: creux inégalé atteint en 1980

par Doris Baker

**SHERBROOKE** — Le secteur de la construction résidentielle à Sherbrooke a atteint, en 1980, un creux inégalé depuis les dix dernières années.

C'est ce que révèle le rapport annuel des services techniques de la ville qui attribuent aux secteurs industriel et commercial le fait qu'en général, l'activité dans le domaine de la construction s'est maintenue à Sherbrooke en 1980.

Pendant l'année 1976, considérée par les services techniques comme une année de pointe dans le secteur de la construction résidentielle au cours des dernières années, il s'est construit 1138 logements à Sherbrooke. En 1980, seulement 332 logements ont été construits. L'activité dans le secteur de la construction multifamiliale a chuté allant de 905 logements, en 1976, à 255 l'an dernier. La construction de maisons unifamiliales a également

subi une baisse marquée passant de 233, ce qu'elle était en 1976, à 77.

La situation est alarmante. Quand on dit que la ville ne peut pas se permettre de refuser d'importants projets immobiliers et bien les chiffres le prouvent. C'est une véritable tragédie économique; c'est dramatique", d'opiner le maire Jacques O'Bready.

Le maire a soutenu que la ville avait perdu une bataille inégale aux mains de ses compétiteurs au cours des dernières années et qu'elle en subissait maintenant les conséquences.

La région s'est développée au détriment de la ville de Sherbrooke. On ne sait plus trop comment s'y prendre pour convaincre les gens de la nécessité de développer notre territoire. On

vit présentement un problème social auquel il faudra remédier. La ville cherche à densifier son territoire et les gens s'y opposent se sorte qu'on se retrouve avec des statistiques aussi peu reluisantes que celles-là", a-t-il dit.

Sans le démontrer avec des chiffres à l'appui, le maire s'est dit tout de même convaincu que l'expansion rapide qu'ont connue les municipalités environnantes au cours des dernières années, principalement à Rock Forest, Fleurimont et dans le Canton d'Ascot, a plongé progressivement la ville de Sherbrooke dans une situation précaire sur le plan de la construction résidentielle.

La valeur des permis émis en 1980 s'est maintenue au même niveau que celui atteint en 1974 alors qu'il était de \$32 millions. Les investissements publics ont totalisé \$4 millions et les investissements privés dans la cons-

**Richmond**  
Les riverains de la route 116 envisagent le recours collectif  
page 5

**Thetford-Mines**  
L'arrêt de travail à la SAL pourrait durer plus que trois semaines  
page 6

**Drummondville**  
La fusion en même temps que le nouvel an?  
page 6

### Zonage: 40 personnes contestent

## La ville devra recourir au référendum ou RETIRER ses deux règlements

**SHERBROOKE (DB)** — Parce qu'un nombre plus que suffisant de résidents du secteur des rues Wilson et Bélair ont contesté les deux règlements de zonage visant à permettre la construction de maisons bifamiliales et multifamiliales dans le nord, la ville devra soit les retirer, soit recourir à la tenue d'un référendum.

Au terme de la première des deux journées allouées aux propriétaires et locataires pour enregistrer leur opposition au changement de zonage, 40 des 90 personnes habilitées à signer le registre l'ont fait pour contester le règlement 2774 visant à créer la zone B-78 à même la zone résidentielle A-59. 20 signatures étaient requises dans ce cas selon les données fournies par le greffier de la ville, M. Robert Bélisle.

## Il pourra devenir policier

**SHERBROOKE** — Le juge Benoit Turmel de la Cour des sessions de la paix a accordé une libération inconditionnelle à un conducteur de char d'assaut qui ambitionne de devenir policier.

Cet individu, âgé de 22 ans, s'était reconnu coupable d'un vol de deux roues d'auto et de quatre essuie-glaces à la suite d'une tournée des grands ducs, à Sherbrooke.

Me Michel Dussault a plaidé qu'une condamnation empêcherait son client de réorienter sa carrière parce que la police n'accepte pas de postuler hypothéqué d'un casier judiciaire.

Le prévenu et un compagnon avaient commis ce vol après avoir crevé les pneus de leur voiture en montant sur le trottoir le 26 février dans le centre-ville.

Le juge Turmel a aussi accordé une libération au complice en expliquant qu'il n'y avait pas deux poids et deux mesures.

Le procureur Claude Mélançon avait laissé la sentence à la discrétion du tribunal.

D'autre part, le règlement 2773 visant à permettre la création de la zone C-71 à même la zone B-36 a également été contesté. Toujours selon M. Bélisle, 106 personnes sur plus de 800 éligibles ont paraphé le grand livre alors que 94 signatures étaient nécessaires.

Cette première manche remportée par les résidents du secteur compromet sérieusement la réalisation d'un projet immobilier de plus de \$8 millions comprenant la construction de 102 unités de condominiums et 140 unités de logements de chaque côté du futur boulevard Lionel-Groulx.

"Bien que je respecte la volonté des citoyens du secteur, je persiste à dire que le projet m'apparaît valable, de préciser le conseiller Jean-Guy Archambault. J'accepte le verdict même si la ville perd d'importants revenus."

S'il n'en tient qu'au conseiller Archambault, la ville ira en référendum. "Ce serait le prolongement logique du processus déjà engagé", a-t-il dit affirmant qu'il aurait souhaité qu'un compromis intervienne entre les parties.

"J'ai moi-même demandé aux services techniques de faire le nécessaire pour protéger les gens du secteur. Des modifications ont été apportées au projet, mais les citoyens n'en veulent pas."

Selon M. Archambault, le projet aurait été profitable à la ville puisqu'il n'entraînerait aucun coût de sa part.

Il en coûterait environ \$100.000 à la ville en infra-structures pour desservir un territoire donné afin de permettre la réalisation d'un projet semblable tandis que là, les services étaient disponibles", a-t-il dit.

Pour le maire Jacques O'Bready, la journée d'aujourd'hui sera déterminante de la tenue d'un scrutin ou pas.

Si la grande majorité des résidents habilités à voter s'opposent au changement de zonage, ils s'y opposeront également lors du référendum. Je ne vois pas pourquoi la ville dépendrait de l'argent pour tenir un scrutin", a-t-il laissé entendre.

M. Bélisle devra soumettre un rapport complet aux membres du conseil de ville relativement aux résultats obtenus lors des deux journées d'enregistrement. Ce n'est qu'après avoir pris connaissance des résultats que les conseillers décideront s'ils retirent les règlements ou s'ils iront devant

les résidents de la zone concernée et des zones contigües.

truction se sont élevés à \$28 millions selon les chiffres divulgués par le directeur des services techniques, M. Frank Mascolo.

La ville a mis en disponibilité 31,5 acres de terrain pour le développement en 1980 dont seulement 8 pour le développement résidentiel et 17 pour le développement industriel. L'aménagement du parc Bureau a nécessité l'utilisation de 6,5 acres de territoire.



Jacques O'Bready

### FAITS DIVERS

## Puni plus sévèrement

**SHERBROOKE** — "J'estime. Votre Honneur, que celui qui présente de tels spectacles mérite une amende supérieure à celle exigée de la danseuse. Vous savez jusqu'à quel point les danseuses se font exploiter..." de raconter le procureur Claude Mélançon au juge Laurent Dubé de la Cour des sessions de la paix alors que Michel Guertin, propriétaire d'un hôtel de St-Gérard, répondait à une accusation de représentation théâtrale indécente.

"Exploiter ou par les clients..." d'ajouter le juge Dubé et le procureur de reprendre: "Je ne sais pas par qui, par les propriétaires, les

clients, les agences, en tout cas elles le sont; de toute façon, on présente ces spectacles pour attirer les clients..." de poursuivre le procureur et le juge Dubé de répliquer: "Ou les clients, aujourd'hui, avec l'évolution sociale vous savez..."

Finalement le procureur a conclu: "De toute façon, je demande une amende élevée, plus élevée que celle de \$100 infligée à la danseuse qui a présenté le numéro en question et qui a été condamnée à payer cette somme, la semaine dernière, à l'issue de sa comparution."

Le juge Dubé a donc condamné l'accusé à une amende de \$200.

## Bière et grabuge

**SHERBROOKE** — Après avoir inauguré sept bouteilles de bière, voilà que deux copains entrent dans un hôtel d'East Angus, au cours de la fin de semaine et se mettent à traiter le monde d'assisté social tout en tentant de soulever une bagarre.

Non seulement, les deux jeunes, âgés dans la vingtaine ou tout près, ont-il réussi à faire grand tapage mais lors de leur expulsion en bonne et due forme, manu militari, il y a eu bris d'équipement.

Hier matin, ils ont comparu de-

vant le juge Laurent Dubé de la Cour des sessions de la paix pour répondre à deux accusations de tapage et de méfait de \$60.

Ayant plaidé coupable, n'ayant aucun antécédent judiciaire, les deux individus ont été condamnés à \$75 d'amende sur chacun des chefs et à rembourser d'ici trois mois la somme de \$60 au propriétaire de l'hôtel et de déposer le reçu aux greffes de la paix et enfin, durant ces trois mois, ils devront garder la paix.

## Jeune cycliste blessé

**STOKE** — Un jeune cycliste a subi de multiples blessures, hier, sur l'heure du midi, dans un accident de la circulation impliquant une automobile sur la route 216, non loin du Chemin Dubé, à Stoke.

René Bouffard, âgé de 10 ans, domicilié Chemin Dubé, a été transporté au Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke.

L'accident est survenu alors que le cycliste serait apparu derrière une automobile au moment où la voiture impliquée passait dans le même secteur.

Les agents de la Sûreté du Québec de Sherbrooke ont fait le constat habituel. L'accident s'est produit vers 12h15.

# Pour une piste de stock cars: projet d'amendement à un règlement de zonage abandonné à St-Elie

ST-ELIE D'ORFORD (Isp) — C'est devant plus d'une centaine de contribuables que le conseil municipal de St-Elie d'Orford a décidé d'abandonner le projet d'amender le règlement de zonage de la municipalité pour permettre l'aménagement d'une piste de course de stock cars.

Cette résolution d'abandon, présentée par le conseiller Gérard Genest et appuyée par le conseiller Lucien Labrecque, n'a cependant pas été adoptée à l'unanimité par le conseil municipal. Si le conseiller Gilles Castonguay a donné son appui à ladite résolution, MM. Marcel Vallée et Gérard Gosselin ont refusé de revenir sur leur position, d'autant plus que l'amendement proposé au règlement de zonage avait déjà reçu l'appui de tous les membres du conseil.

En l'absence du maire Richard Gingras, c'est le conseiller Jean-Paul Fontaine qui a présidé la première assemblée publique qui se tenait dans l'enceinte du nouvel hôtel de ville de St-Elie d'Orford. M. Labrecque ne s'est pas prononcé sur cette résolution.

## Pétition

Une pétition portant la signature de 140 contribuables s'opposant à ce projet a été remise aux membres du conseil avant qu'ils ne prennent le vote sur la résolution du conseiller Genest.

En formulant sa résolution, le conseiller Genest a mis un terme à un échange, somme tout harmonieux, d'une heure entre les contribuables,

les membres du conseil et M. Don Burke, le porte-parole du promoteur de la piste de stock cars.

Selon M. Burke, c'est un projet de près de \$2 millions que le Circuit provincial de stock cars professionnel du Québec a présenté au conseil municipal de St-Elie d'Orford. Les promoteurs voulaient aménager une piste ovale d'un demi-mille sur le terrain de 200 acres qu'il projette d'acheter si la municipalité modifie son règlement de zonage. Cinq courses de niveau international seraient présentées devant les quelque 15.000 spectateurs qui auraient trouvé place dans les estrades.

Aux contribuables qui ont mis en doute que seule la tenue annuelle de cinq courses pouvait rentabiliser un projet de \$2 millions, M. Burke a répondu que la même piste pourrait ser-

vir pour la tenue de courses de chevaux, de chiens, de motoneiges ou encore pour des soirées dansantes ou des congrès.

## Opposition

Les contribuables farouchement opposés à ce projet d'aménagement d'une piste de courses de stock car ont fait valoir différents arguments: la pollution par le bruit, l'augmentation de la circulation routière, la vocation de la municipalité qui est avant tout domiciliaire, la détérioration de l'environnement, etc.

Prenant la parole en tout fin d'assemblée, le conseiller Gosselin qui aurait souhaité l'adoption de l'amendement au règlement de zonage afin de voir de plus près le sérieux du projet

amené par M. Burke, a rappelé aux contribuables que pour bien administrer une municipalité il faut des revenus autres que la taxe foncière si l'on veut espérer diminuer et même maintenir le taux de taxation.

Quoi qu'il en soit le promoteur ne c'est pas dit battu pour autant et le conseil s'est dit prêt à entendre tout projet qui serait bien structuré et plus précis que celui mis sur la table par M. Burke.

## Echos du Canton d'Ascot

La ville de Coaticook remercie le Canton d'Ascot pour sa subvention accordée lors du Festival du Lait et invite, par la même occasion, le conseil municipal les 7, 8 et 9 août à venir participer à une dégustation de produits laitiers qui aura lieu au parc municipal.

plaignaient de l'installation inadéquate, ils peuvent être rassurés parce que des spécialistes en la matière viendront, au cours des prochains jours, faire les ajustements nécessaires, en vérifiant avec des lunettes spéciales l'angle de chaque projecteur.

En ce qui concerne l'aménagement du parc de Huntingville, le budget prévu était de 115.000\$ et le contrat final se chiffre maintenant au montant de 113.528\$. Des dépenses supplémentaires seront par contre effectuées afin de permettre l'installation d'une clôture à mailles de chaîne galvanisée en bordure de la rivière et une autre au champ arrière du terrain de baseball.

La municipalité du Canton d'Ascot a accordé à l'AQTE une contribution de 150\$ pour sa campagne pour le contrôle d'arrosage des pelouses, en frais de participation pour le lancement de cette campagne, dont l'inauguration officielle a eu lieu dernièrement à l'usine de filtration des eaux de Sherbrooke.

La soumission pour les travaux de pavage d'asphalte des rues Belmont, Hallee et McDonald a été accordée à la firme Desourdy, pour un montant de 24.900\$.

Au sujet de l'éclairage du parc Belvédère, pour les joueurs que se

## L'exposition s'en vient à St-Sébastien

ST-SEBASTIEN — Les organisateurs de la cinquième Exposition agricole du comté de Frontenac, qui se tiendra à St-Sébastien du 5 au 9 août, espèrent que près de 20.000 personnes prendront part aux diverses activités qui marqueront ce festival.

Pour les cultivateurs de cette région, ce sera la chance d'exhiber et de produire, par le biais de différentes compétitions, les produits de leur ferme.

Après l'ouverture officielle prévue pour demain à compter de 20h30, il y aura une réception civique et une parade après quoi ce sera l'ouverture des kiosques intérieurs et

extérieurs. Un spectacle donné par Régis Simard et Jackie Rousseau sera aussi au programme.

Durant toute la fin de semaine, les participants pourront assister à différentes expositions et concours qui se dérouleront sur le site des activités.

## Couronnement

Le couronnement de la reine de l'exposition se fera le samedi soir et un spectacle aérien sera présenté dimanche en après-midi.

La remise des trophées aux gagnants des différentes compétitions viendra clôturer l'Exposition agricole.

## Pas d'élection à Deauville

DEAUVILLE — Il n'y aura pas d'élection à Deauville cet été.

Au terme de la mise en candidature d'hier, trois contribuables de Deauville se sont vus confier, par acclamation, des sièges de conseiller.

## Nouveaux venus

Il s'agit de M. Martin Cyr qui a été réélu au siège 1 et de MM. Marc Gingras et Jean-Claude Vallée, deux nouveaux venus qui occuperont les sièges 4 et 6. Ils prennent la relève à MM. Jean Lymbert

et Yan Erkoréka.

Devant la sortie d'une douzaine de bulletins de présentation, plusieurs ont cru que la tenue d'un scrutin serait nécessaire cet été à Deauville avant de connaître les titulaires de ces postes dont le mandat était terminé.

## INTERCOURT DE L'ESTRIE



M. Michael Dion

M. Guy Donahue, président de l'Intercourt a le plaisir d'annoncer à la population de Sherbrooke et des alentours, la nomination de M. Michael Dion au poste de directeur général de l'Intercourt de Rock Forest.

**ATTENTION!**  
Dû à la grève des Postes, la direction de l'Intercourt a décidé de prolonger la période d'escompte de 10% sur les abonnements de tennis, squash, racquetball jusqu'au 1er septembre.

Pour autres informations: **564-8001**  
**INTERCOURT DE L'ESTRIE** 5265, Gaspé Rock Forest

# BINGO

MERCREDI, 12 AOUT à 20 h

au Centre des loisirs de THETFORD MINES

**\$13,000<sup>00</sup>** EN PRIX

L'ADMISSION, \$3,00, PERMET DE PARTICIPER A 15 TOURS REGULIERS.

PRIX OFFERT A CHAQUE TOUR **\$200.00**

EN PLUS 8 TOURS SPECIAUX A \$1.00 LA CARTE POUR CHAQUE TOUR.

PRIX OFFERT A CHAQUE TOUR **\$1,000<sup>00</sup>**

1 PRIX DE PRESENCE DE **\$2,000<sup>00</sup>**

**"Faut pas manquer ça!"**  
**Le seul grand bingo annuel à Thetford Mines.**  
Nombre de billets limité.  
Pour réservations: (418) 338-0827

Ce bingo est organisé par la Société d'Agriculture du comté de Mégantic et ce conformément aux règlements de la Régie des Loteries et Courses du Québec.

# BINGO

ORGANISE PAR L'EXPOSITION DE VICTORIAVILLE

LUNDI SOIR 10 AOUT A 20 hres  
AU CENTRE COMMUNAUTAIRE VICTORIAVILLE

**NOUVELLE ARENA**  
SUR LE TERRAIN DE L'EXPOSITION

UNE VALEUR DE \$15,000. EN PRIX

15 TOURS DE BINGO POUR \$3.00  
PRIX DE \$200.00 CHAQUE TOUR

**GRATIS — GRATIS**  
**TOUR SPÉCIAL DE**  
**\$3,000.00**  
JOUE SUR TOUTES VOS CARTES DES 15 TOURS

PLUSIEURS TOURS SPÉCIAUX DE  
**\$1,000.00**

CE SUPER BINGO SERA DIRIGE PAR LE VERITABLE  
PROFESSIONNEL DES SUPER BINGOS  
**J.E. PRUD'HOMME**  
LA PLUS GRANDE ORGANISATION DE BINGO AU MONDE

L'ENTRÉE SUR LE TERRAIN EST INCLUSE DANS VOTRE BILLET DE PARTICIPATION AU BINGO. VEUILLEZ MENTIONNER AUX BARRIERES QUE VOUS ALLEZ AU BINGO.

## Échos de Bury

Construction: fin en vue

BURY — Le ministre des Transports devrait terminer d'ici la fin de l'automne les travaux de construction sur le chemin Long Swamp, de Bury, à la hauteur de la voir ferrée du Canadien Pacifique qui sont restés en plan depuis 1970.

Une entente est intervenue récemment entre la municipalité de Bury, le ministère des Transports et le Canadien Pacifique. Il a été convenu que des signaux lumineux seront installés aux quatre coins du passage à niveau qui a été aménagé en 1970. D'ores et déjà, la circulation routière ne sera plus contrainte d'enjamber la voie ferrée par la voie actuelle. Actuellement, avant et après la voie ferrée, le chemin Long Swamp fait une courbe qui rend ce passage à niveau dangereux.

Neuf trains du CP passent sur cette voie tous les jours. La circulation routière sur le chemin n'est pas particulièrement dense et si la municipalité a fait bouger le dossier c'est pour éviter toute catastrophe... durant l'année scolaire, un autobus bondé d'enfants emprunte ce chemin deux fois par jour.

## Projet réussi

Le projet présenté par M. Marcel Beaudoin, de Bury, dans le cadre du programme fédéral Été Canada 81, connaît un succès qui dépasse tout espoir.

Ce projet récréatif pour enfants de moins de 12 ans a donné un emploi d'été à trois étudiants de la municipalité. Une subvention de \$5.600 a été reçue du ministère du Travail.

Quotidiennement, plus d'une vingtaine d'enfants participent aux différentes activités sportives et récréatives qui leur sont offertes.

**Insatisfaits des travaux**

# Les riverains de la route 116 envisagent le recours collectif

**RICHMOND (Isp) — Les riverains de la route 116, qui est actuellement en réparation au sortir de la ville de Richmond, envisagent le recours collectif contre le ministère des Transports.**

Cette dernière décision sera prise par les 13 riverains de cette route provinciale s'ils n'obtiennent pas gain de cause auprès de l'Ombudsman du Québec à qui ils viennent de soumettre leur cas.

Ces citoyens de la ville de Richmond et du canton de Cleveland demandent au ministère des Transports de refaire une partie des travaux déjà effectués à la route 116 face à leur résidence.

Ils reprochent au ministère d'avoir effectué des travaux qui ont détérioré leur terrain, briser leur entrée et qui risquent de provoquer des problèmes de drainage à la fonte des neiges et lors des grosses pluies. C'est pourquoi, ils exigent que le ministère baisse d'un pied la chaîne de granit et le niveau de la route.

Au fil des années, quelques 20 pouces d'asphalte ont été ajoutés sur la

fondation de cette route. Et comme le mentionnait récemment M. Peter O'Donnell, un porte-parole des riverains, "... nos maisons ont jadis été construites au niveau de la route. En décidant de délargir la route sans lui ôter ses couches d'asphalte, le ministère nous a causé des préjudices. Si l'apparence de nos propriétés en a pris un coup nous déplorons également des dégâts: la pente de nos entrées est beaucoup plus accentuée et la façade de nos terrains est beaucoup plus basse que la route."

Les travaux en cours affectent particulièrement les propriétaires des terrains situés après le motel Le Marquis, du côté sud de la route 116, aux limites des municipalités de Richmond et de Cleveland.

En date du 24 juillet, M. O'Donnell a reçu une dernière lettre du ministè-

re des Transports. "On avoue nous causer des préjudices mais on nous annonce en même temps que les travaux seront terminés selon les plans prévus. Pour atténuer les torts, on nous promet de refaire le terrassement et l'asphaltage de nos entrées. Ce qui ne nous satisfait pas!"

Les contestataires de la 116 se sont rencontrés en fin de semaine et ont décidé d'envoyer une lettre au ministre pour lui faire part de leur mécontentement. Parallèlement, dix d'entre eux ont envoyé au ministère des Transports une mise en demeure le tenant responsable des dégâts subis.

"Nous avons aussi soumis ce cas à l'attention de l'Ombudsman qui l'étudie. Il faut bien comprendre que nous cesserons nos démarches quand le ministère des Transports acceptera de baisser d'un pied le niveau de la route. D'ici là, nous userons de tous les recours possibles!" de conclure M. O'Donnell.



La disparition du fossé qui séparait la chaussée et les terrains inquiètent les riverains de la route 116 qui craignent des problèmes de drainage. La dévaluation de leur bien est aussi un des motifs qui a suscité cette contestation.

## Élections municipales à Stukely Sud: deux tendances s'affrontent

par Louise St-Pierre

**CANTON DE STUKELY-SUD** — Les électeurs du canton de Stukely-Sud n'ont sûrement pas été surpris de devoir attendre la tenue d'un scrutin avant de connaître les noms du nouveau maire et du nouveau conseiller au siège 5 de cette municipalité puisque quatre personnes ont posé officiellement leur candidature pour combler les postes

laissés vacants au début du mois de juillet par MM. Robert Normand et Réjean Poirier.

Au siège de la mairie, M. Antoine Gagné fera la lutte à M. Yvon Jacob. M. Gagné occupe le siège 2 au conseil municipal du canton de Stukely-Sud depuis déjà cinq ans. Par ailleurs, Mme Rollande Brien et M. Pierre C. Trudeau se disputent la faveur des élec-

teurs pour le siège de conseiller.

### Campagne

D'ici au 16 août, jour du scrutin, on peut s'attendre à voir les quatre candidats en lice mener une active campagne à la grandeur de la municipalité. Car, de toute évidence, cette élection municipale met en opposition deux factions: les agriculteurs et les ré-

sidents de longue date qui favorisent la continuité et les résidents des nouveaux secteurs domiciliaires qui souhaitent des changements et l'expansion de la municipalité. Les premiers résident surtout dans l'ouest du canton; leurs candidats sont M. Gagné et Mme Brien. Les autres demeurent dans les développements résidentiels situés dans le secteur est de Stukely-Sud. Une semaine avant la mise en candidature, MM. Jacob et Trudeau avaient été choisis les candidats d'un regroupement des associations de propriétaires des lacs d'Argent, Parker, Bonplaisir et du développement mont Bonplaisir.

### Débat contradictoire

Les candidats du secteur ouest ont été invités par MM. Jacob et Trudeau à participer à un débat contradictoire qui devrait se tenir le dimanche 9 août, à 14 heures, au sous-sol de l'église d'Eastman. Toutefois, le

conseiller Gagné ne semble pas vouloir se prêter à un tel exercice.

Bien que ses adversaire le réclament, M. Gagné n'est tenu de démissionner du poste de conseiller qu'il occupe actuellement. En vertu du Code municipal, le conseiller peut garder son siège jusqu'au jour du scrutin.

S'il est élu maire, il devra démissionner avant de pouvoir être assermenté et le président d'élection devra alors prévoir dans les jours suivants la tenue d'une autre élection pour combler ce poste. Advenant qu'il doive concéder la mairie à son adversaire, il pourra encore occuper son siège de conseiller. Quoi qu'il en soit, il est déjà certain que les mandats des conseillers Hans Iten et Guy Fortin se termineront au mois de novembre. C'est dire que d'ici trois mois, on peut s'attendre à beaucoup d'action sur la scène municipale de cette localité rurale sise au pied du mont Orford.

## Vol de chaînes de débusqueuses

**FONTAINEBLEAU** — Des voleurs ont déposé deux débusqueuses, au cours de la fin de semaine, dans une forêt de Fontainebleau, en raflant deux équipements de chaînes d'une valeur de près de \$3000.

Des débusqueuses sont des instru-

ments que l'on utilise fréquemment sur les chantiers, en forêt.

Ce sont les agents de la Sûreté du Québec de Weedon qui ont été appelés sur les lieux du vol; ils ont ouvert un dossier en rapport avec cette affaire.

## Collision frontale à Stratford: 6 blessés

**STRATFORD** — Les agents de la Sûreté du Québec de Weedon ont, au cours de la fin de semaine, enquêté en rapport avec une collision frontale survenue sur un chemin de chalet, soit le Chemin du lac Maskinonge, non loin de la route 161, près de Stratford.

La collision impliquant deux véhicules a infligé de légères blessures à six personnes, c'est-à-dire aux trois occupants de chacun des véhicules impliqués.

Les blessés souffraient surtout d'égratignures et d'ecchymoses.

On n'écartait pas la possibilité qu'un des conducteurs impliqués ait à reprendre de son état physique, avant le moment de l'accident, devant un juge de la Cour des sessions de la paix.

## Mort dans sa voiture

**SCOTSTOWN (DF)** — En sexagénaire a été trouvé mort dans sa voiture en fin de semaine sur le terrain de stationnement d'un établissement hôtelier à Scotstown.

La victime, M. Lucien Carrier, 74 ans, reposait dans sa voiture comme si elle dormait, a-t-on pu apprendre au cours du week-end.

On pense que l'homme aurait pu se reposer dans sa voiture avant de

tenter de regagner son domicile, chemin de La-Patrie et qu'il serait tout simplement mort naturellement.

Quoi qu'il en soit, c'est l'agent Sylvie Desrochers de la SQ qui a été chargée de ce dossier.

Le coroner Durand a ordonné que le corps de la victime soit transporté à l'Hôtel-Dieu de Sherbrooke où le décès a pu être constaté d'une façon plus officielle.

**A SURVEILLER!**  
**Jeudi matin**  
**voyez**  
 la page spéciale de  
**Newport**  
 sur la Traversée  
 Internationale  
 du lac Memphrémagog

**Québec en fête**

**LES FETES DE L'AMIANTE**  
 du 5 au 9 Août  
**Thetford Mines**  
 Capitale mondiale de l'amiante.

10 ans déjà

LES FETES DE L'AMIANTE

- Tournoi de balle-molle des Caisses Pop
- Place Amiante
- Place des Arts
- Place des Jeunes
- Place des Patenteux
- Place des collectionneurs
- Place des souvenirs des Fêtes
- Place Kino-Amiante
- Place de l'expression populaire
- Place de l'animation "Clown-Magicien"
- Soirées populaires
- Spectacles Plein air:

6 août, artistes locaux  
 7 août, Jean Lapointe

POUR INFORMATIONS:  
 (418) 335-5858

ADMISSION GRATUITE

On y sera... y serez-vous?

loto québec

**MARCEL VIGNEAULT & ASSOCIÉS INC.**  
 COURTIERS D'ASSURANCES

1650, King ouest, bureau 30,  
 C.P. 100, J1H 5H5  
 Sherbrooke, Québec  
 Tel.: (819) 566-2444

**Pendant la grève des Postes**

**Pour être certain de nos HEURES D'OUVERTURE**

**Lundi, mardi et mercredi 8h30 à 20h00**  
**Jeudi et vendredi 8h30 à 21h00**  
**Samedi 9h00 à 12h00**

**Bien sûr**

**STEINBERG**

**Le sac**

**est dans le sac!**

Même si la hausse de votre budget alimentaire n'est pas une chose facile à régler, vous pourrez sûrement vous exclamer: "L'affaire est dans le sac!" en voyant notre cahier publicitaire encarté aujourd'hui dans ce journal.

Il est rempli de super-spéciaux de toutes sortes qui vous aideront à boucler votre budget avec succès. Mais n'oubliez pas: l'affaire est dans le sac... mais dans le sac Steinberg seulement. Venez vite le remplir à votre gré.

# L'arrêt de travail à la Société Asbestos pourrait être plus long que trois semaines

**THETFORD-MINES (PS)** — "Logiquement, l'arrêt de travail à la Société Asbestos Ltée pourrait être plus long que trois semaines du fait que l'inventaire est actuellement plus élevé qu'au mois de novembre."

C'est ce qu'a déclaré le président du syndicat CSN des 1400 employés à l'heure de la SAL, M. Oliva Lemay.



Oliva Lemay

lors de l'assemblée générale spéciale qui ne réunissait qu'environ 400 membres.

Malgré tout, M. Lemay espère que cette fermeture sera la dernière et qu'elle ne se prolongera pas davantage. Selon lui, il faudra absolument que la compagnie minière d'amiante baisse son inventaire qui, actuellement, serait supérieur de 10.000 tonnes alors que les entrepôts contiendraient dans les 70.000 tonnes de marchandises.

## Les travailleurs peu troublés

La fermeture prochaine de la SAL, pour une période de trois semaines à compter du 16 août, ne semble donc pas préoccuper au plus haut point les employés à l'heure. En effet, en plus d'une faible participation, les travailleurs présents à la réunion ont émis plus de commentaires sur les modalités à suivre pour bénéficier des prestations de l'assurance-chômage que sur les conséquences de ce deuxième

arrêt de travail en moins de douze mois. D'ailleurs, les employés qui auront reçu des prestations de l'assurance-chômage lors de la fermeture de décembre dernier, au lieu de prendre leurs vacances annuelles, ne seront pas astreints à une nouvelle période d'attente.

## Protocole

Au cours de la réunion, les syndiqués présents ont ratifié la majorité des clauses contenues dans le protocole de fermeture qui ne sera valide que pour les trois semaines prévues pré-

sentement. Les deux parties ont convenu de reconnaître cet arrêt comme temporaire et la compagnie a accepté de payer la fête du Travail à tous ceux qui reprendront l'ouvrage à compter du 6 septembre. Les employés ont cependant refusé la demande patronale à l'effet d'accorder un délai

d'une semaine, après la reprise des opérations, avant que le syndicat ne puisse déposer d'éventuels griefs en vertu des dispositions de la convention collective. Ils ont accepté un délai de deux jours, tel que convenu lors du protocole ratifié pour l'arrêt de décembre dernier.

# Site d'enfouissement: Thetford a reçu les AUTORISATIONS

**THETFORD-MINES (PS)** — La ville de Thetford-Mines, mandataire du projet d'aménagement d'un site d'enfouissement sanitaire, a finalement reçu les autorisations requises du ministère de l'Environnement pour le début des opérations de ce dépotier régional.

C'est donc après plus d'une année de retard sur l'échéancier original que ce site d'enfouissement est maintenant accessible aux résidents et cor-

porations municipales de la région. Ce nouveau dépotier régional est situé dans la municipalité de Robertsonville et, pour y accéder, il suffit d'emprunter le chemin aménagé à cet effet qui rejoint la route 112 à la hauteur de l'Hôtel-Motel BalMoral. Il est ouvert de 7h30 à 11h30 et de 12h30 à 17h00 les jours de semaine et de 7h30 à 11h30 le samedi.

## Autres localités

En plus de Thetford-Mines, les autres localités, membres du Comité intermunicipal de l'Amiante, sont: East-Broughton Station, East-Broughton, Rivière-Blanche, Thetford-Sud, Black-Lake, Sacre-Coeur de Marie, Robertsonville, Leeds Canton, St-Méthode, Pontbriand, Tring-Jonction et Sacre-Coeur de Jésus.

Le partage des coûts d'opération du site d'enfouissement sera proportionnel au tonnage des déchets déversés. C'est pourquoi, une balance a été installée près du bâtiment de services sur le chemin d'accès au site. Tous les déchets devront être pesés à l'ex-

ception de ceux acheminés par des automobiles et véhicules légers et, à cette occasion, aucune charge ne sera présentée à un citoyen résident dans l'une des treize localités, membres du Comité. Le coût sera de \$1 pour une remorque et de \$2,00 pour une camionnette ou l'équivalent. Pour les résidents de municipalités, non-membres du Comité, les tarifs seront de \$1,00 par automobile ou véhicule passager, \$2,00 pour une remorque et \$5,00 pour une camionnette ou l'équivalent.

## Montants exigés

Quant aux montants qui seront exigés lors de l'utilisation de la balance, ils sont de trois ordres. Ainsi, la ville de Thetford-Mines et ses résidents qui paient au tonnage devront déboursier \$9,22 la tonne. Ce tarif est inférieur de \$5,25 à celui qui devront défrayer les douze autres localités, membres du Comité, soit \$14,47. Cette différence s'explique par le fait que c'est la ville de Thetford-Mines qui a financé la réalisation complète des travaux d'amé-

nagement du site et qui paie directement le remboursement du règlement d'emprunt. Enfin, les municipalités, non-membres du comité, et leurs résidents ainsi que les commerces et particuliers feront face à un tarif de \$15,07 la tonne.

## THETFORD-MINES ET LA RÉGION

Le taux, pour les diverses classes, sera modifié à deux reprises au cours de l'année, soit le 1er janvier lors de l'acceptation du nouveau budget d'opération et vers le mois de juin, soit lors du début d'une nouvelle tranche du contrat d'exploitation du site. Quant aux taux établis pour les déchets non pesés, ils seront valides pour une période de douze mois.

## \$25,000 d'amende pour fausse publicité

**THETFORD-MINES** — Une entreprise commerciale de Thetford-Mines devra payer une amende de \$25.000 pour avoir fait des représentations trompeuses lors de l'Exposition provinciale de Québec en 1979.

Il s'agit de la compagnie Maison Mobile Thetford Inc, propriété de M. Paul-Emile Bonneville de Thetford-Mines. La firme a plaidé coupable à 25 chefs d'accusation pour publicité trompeuse et c'est le juge Rock Le-

francois de la Cour des poursuites sommaires de Québec qui a rendu cette sentence.

Cette condamnation fait suite à une enquête entreprise par le ministère fédéral de la Consommation et de la Corporation. Il a été établi que, lors de l'exposition de Québec en 1979, la compagnie avait fait des représentations trompeuses en prétendant qu'une quantité limitée de maisons-mobiles et préfabriquées étaient offertes

en spécial alors qu'aucune quantité n'était limitée.

En plus d'avoir à déboursier cette importante somme de \$25.000, la compagnie Maison Mobile Thetford Inc pourrait encore une fois se retrouver devant les tribunaux. En effet, toutes les personnes touchées par la publicité mentionnée pourraient, si elles le désirent, intenter une action en recours collectif contre la firme thetfordoise.

# La fusion en même temps que le nouvel an?

par Gérald Prince

**DRUMMONDVILLE** — Même si le projet de fusion entre Drummondville et Drummondville-Sud sera vraisem-

blablement prêt pour octobre ou novembre, ce serait idéal que la fusion elle-même soit appliquée officiellement le 31 décembre ou le premier janvier.

C'est ce que pense le maire Philippe Bernier qui, dans une déclaration faite à la Tribune hier, soutient que, si rien ne vient ralentir le projet, rendu à sa phase terminale, toutes les parties ne tireraient que des avantages de la fusion avec le changement d'année.

Pour M. Bernier, il faut penser que les budgets, les données informati-

ces quelques mois de délai pour tout mettre en place à temps pour la nouvelle année.

## Petit service qui coûte bien cher

**DRUMMONDVILLE** — Pour avoir voulu rendre un petit service à un ami, un jeune homme de 18 ans a été condamné hier à une amende assez consistante de \$250 par le juge Marcel Dionne de la Correctionnelle.

On a raconté au juge que le jeune homme, qui se trouvait dans un bar le 16 juin dernier, avait accepté de cacher sur lui un petit sac en papier contenant 11 fioles de résine de cannabis, valant environ \$25 chacune. Son ami, un mineur bien connu des agents de la GRC pour ses activités dans le monde des stupéfiants, voulait ainsi

éviter de se faire prendre avec ces fioles compromettantes. Ce fut l'accusé qui dut répondre de ses actes devant la police. Il admit qu'il cachait les stupéfiants, mais a soutenu devant le juge qu'il n'en consommait pas, ni qu'il n'en vendait. Effectivement, il n'avait aucun antécédent judiciaire, ni aucune relation avec le monde des stupéfiants.

En plus de la condamnation à \$250 d'amende, le juge l'a soumis à une période de six mois de probation en lui conseillant de bien surveiller ses fréquentations dorénavant.

**DRUMMONDVILLE ET LA RÉGION**



Philippe Bernier

## Avis favorable

Présentement, la Commission municipale du Québec a émis un avis favorable au projet de fusion au Ministère des Affaires municipales qui doit attendre une dernière résolution des deux villes regroupées avant de prendre une décision définitive.

Selon le maire Bernier, cela devrait mener le ministre à décréter la fusion un mois plus tard que prévu dans l'échéancier original, soit vers le début de novembre. Si l'application de la fusion survient à la fin de l'année, toute l'administration sera simplifiée, un seul budget sera préparé au lieu de deux, les comptes de taxes seront entrés informatiquement, un seul taux sera utilisé dans les deux villes regroupées et surtout le compte de taxes vaudra pour toute l'année, non pas juste pour une fraction. "Du côté de l'informatique, dit M. Bernier, ce sera un avantage indéniable, puisque

les services pourront être harmonisés avec le changement d'année même s'il faut retarder la fusion officielle d'un mois ou deux".

## Suggestions

Le maire de Drummondville admet qu'il ne peut pas quand même influencer la décision du ministre. Il pourrait voir dans ces suggestions tout ce qu'il y a de plus logique.

Quant à la recommandation de la Commission municipale du Québec, le maire Bernier trouve qu'elle est tout à fait conforme aux vues de Drummondville. En ce qui concerne les policiers, M. Bernier dit que la ville va plus loin que la loi présentement en étudiant la possibilité de discuter avec les policiers. "Si c'est un moyen d'entente, on discutera certainement avec les employés municipaux pour que toutes les parties soient convenablement satisfaites de ce projet de fusion", conclut le maire.

## Turchot condamné à six mois de prison

**DRUMMONDVILLE** — Un homme de Montréal, Yves Turchot, 28 ans, a été condamné hier à six mois de prison et à une période de deux ans de probation pour avoir été trouvé coupable de deux cambriolages. Le premier vol a été commis le 5 novembre dans une demeure de St-Majorique et des biens avaient été volés pour une va-

leur de \$2095. Dans le second cas, Turchot a été trouvé coupable d'avoir volé des articles estimés à \$972 dans une maison de Grantham-Ouest le 6 novembre.

Turchot, qui est détenu depuis son arrestation, est soupçonné d'autres crimes semblables dans d'autres districts judiciaires.

## 18 mois de détention pour recel

Un résident de la métropole, Marc Lyons, a été condamné hier à 18 mois de prison pour avoir été trouvé le 2 février en possession d'une auto volée d'une valeur de \$1500, ce qui constitue un recel aux termes de la loi. La pei-

ne de Lyons sera purgée en même temps qu'une autre sentence de cinq ans de détention, obtenue dans un autre district judiciaire pour des crimes dont la nature n'a pas été divulguée.

## Le voleur doit rentrer bredouille

**DRUMMONDVILLE** — La police de Drummondville enquête sur une tentative de vol qualifié, tentative survenue après la fermeture du commerce Trans-Kébec de la rue Notre-Dame où un vol qualifié s'est déjà produit il y a une quinzaine de jours. Le voleur, la tête recouverte d'un sac de carton identifié au nom d'un magasin bien connu et un revolver au

poing, s'est présenté à la porte d'entrée au moment où, à l'intérieur, les propriétaires du magasin faisaient le bilan de la journée. Comme la porte était verrouillée, le voleur leur cria de leur donner de l'argent, sans quoi il tirerait à travers la porte. Les occupants du magasin allèrent se cacher et le voleur fut obligé de rebrousser chemin, bredouille.

## Vol par effraction dans un restaurant

Des cambrioleurs ont visité le restaurant La Belle Province du boulevard St-Joseph au cours de la fin de semaine, y emportant une somme es-

timée par le propriétaire à \$3000. La police a ouvert une enquête et se dit sur une bonne piste.

## Fraudeurs de l'assurance-chômage

**DRUMMONDVILLE** — Deux personnes, qui avaient accepté de recevoir des prestations d'assurance-chômage, tout en continuant à travailler, ont trouvé que cette pratique n'est pas très rentable quand les inspecteurs leur mettent le grappin dessus.

Un agent de sécurité, qui protège le bien des industriels pendant les grèves et conflits de travail, a été condamné à \$1300 d'amende (ou à six mois de prison) pour avoir omis volontairement de signaler ce travail de protection pendant qu'il retirait de l'assurance-chômage pendant 26 semaines, soit entre juillet 1979 et mai 1980. Convaincu d'avoir fait treize fausses déclarations à l'assurance-chômage, il a été condamné à \$100 d'amende chacune. De plus, il devra rembourser à l'AC les \$3544 de prestations qu'il a perçues illégalement pen-

dant ce temps, ce qu'il n'a pas commencé à faire malgré des arrangements signés en ce sens.

Par ailleurs, une femme avait, pour retirer un salaire pendant qu'elle bénéficiait de l'aide sociale, emprunté le nom et le numéro d'assurance sociale de sa fille. Ainsi à la fin de sa période de travail, elle se mit à retirer des prestations d'assurance-chômage illégalement, puisqu'elle continuait toujours à retirer de l'assistance sociale. Trouvé coupable d'avoir fait de fausses déclarations pendant 2 semaines sous un chef d'accusation, elle fut condamnée à \$200 d'amende, qu'elle devra payer d'ici six mois, sinon elle devra passer deux mois en prison. Son employeur, qui était au courant de ce manège, a aussi été condamné à \$200 d'amende.

# Baril désapprouve la décision des anesthésistes de l'Hôtel-Dieu

**VICTORIAVILLE (RJ)** — Le député du comté d'Arthabaska à l'Assemblée nationale, M. Jacques Baril, vient d'exprimer son profond désaccord en regard de la décision irrévocable qui fut prise au début du mois de juillet par les anesthésistes de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska de ne pas prolonger le délai demandé de six mois concernant l'arrêt de l'anesthésie périodale de 11 heures le soir à 8 heures le matin.

En commentant cette décision des anesthésistes, qui a été maintenue malgré une demande de révision des positions faite par l'administration de l'hôpital, M. Baril s'est dit convaincu du manque d'effectifs relié à cette fonction, "mais je suis aussi conscient du principe humanitaire à conserver et il devient inacceptable d'avancer ainsi le pouvoir détenu en ne tenant aucunement compte du choix qu'ont fait plusieurs femmes en début ou en fin de grossesse."

## Maison des Femmes

Le député Baril dit donc appuyer fortement les demandes formulées par la Maison des Femmes des Bois-Francis, secondée également par les gens des cours pré-nataux, par grand nombre de femmes et par le conseil d'administration de l'Hôtel-Dieu.

"Je trouve déplorable que le fait que beaucoup de femmes qui avaient choisi cette méthode d'anesthésie certifiée par leurs médecins traitants, se verraient brimées dans leur choix si elles n'accouchent pas à l'intérieur des heures prescrites," fait noter M. Baril.

En conclusion, le député d'Arthabaska espère donc que cette décision unilatérale soit reconsidérée afin d'accorder un délai raisonnable de six mois.



Jacques Baril

## Vol au magasin Tapis Michel Demers

**ARTHABASKA (RJ)** — La sûreté municipale d'Arthabaska a entrepris hier une enquête visant à élucider un vol de coffre-fort perpétré au cours de la fin de semaine au magasin Tapis Michel Demers Décoration du 53 de la rue Girouard.

Pour le moment, les enquêteurs se perdent en conjectures sur les circonstances entourant ce méfait.

Selon le chef Beauchesne, les circonstances demeurent en effet nébuleuses puisque les premières constatations n'ont pas permis de relever de traces d'infraction. On ignore de plus

"Le souci et le respect de la personne sont encore des principes existants qui se doivent d'avoir la reconnaissance de toute la société," souligne-t-il.

## VICTORIAVILLE ET LA RÉGION

## Fêtes de la St-Jean: bilan déficitaire

**VICTORIAVILLE (RJ)** — C'est un bilan financier déficitaire de l'ordre de \$3.000 que les organisateurs de la Fête Nationale du Québec à Victoriaville devront présenter au comité régional.

En effet, selon les responsables locaux, deux raisons majeures ont mené à ce déficit.

La première est sans doute la plus considérable et elle relève du cambriolage perpétré au local des fêtes situé sur la rue Notre-Dame en date du 23 juin, vol qui a rapporté environ \$2.000 à ses auteurs. Bien que la police locale enquête, souligne-t-on, il apparaît illusoire de penser récupérer la somme volée.

La deuxième raison vient de la faible participation de la population dans l'achat du matériel d'auto-financement (macarons, chandails, fanions, etc.), ce qui a

laissé le comité organisateur avec un inventaire impressionnant de matériel non-remboursable par le comité régional.

Afin de tirer le comité organisateur de cette impasse, M. Le Sieur présentera donc un spectacle-bénéfice le 8 août prochain à 20 heures, à la Place St-Jean-Baptiste (coin Bois-Francis Nord et St-Georges). Les vedettes de ce spectacle seront Gilles Valiquette, Casonnade et Phonem. La vente des billets au nombre de 2.500 et la vente de bière sur le terrain devraient selon le comité organisateur suffire à combler le déficit.

M. Le Sieur et le comité local des Fêtes Nationales invitent donc toute la population à participer en grand nombre à cette soirée car il en va de l'avenir des fêtes de la St-Jean à Victoriaville.

## Célébrations pour l'Assomption

**VICTORIAVILLE (RJ)** — Plusieurs cérémonies religieuses marqueront du 9 au 15 août prochains la Fête de l'Assomption dans la paroisse Notre-Dame de l'Assomption de Victoriaville.

Sous le thème "Je participe aux fêtes de l'Assomption parce que Marie, c'est ma mère," cette semaine de vénération débutera officiellement le dimanche 9 août à 14 heures, alors que Mgr Albertus Martin, évêque de Nicolet, présidera la cérémonie des mala-

le montant du vol et s'il fut commis par un ou plusieurs individus.

La police retient cependant comme hypothèse que le ou les auteurs auraient pu s'infiltrer dans le magasin avant l'heure de fermeture samedi et aient attendu le départ des employés avant de commettre le vol puisqu'aucune porte de l'établissement ne semble avoir été forcée.

M. Beauchesne rapporte également que des dommages importants ont été causés à l'intérieur du magasin. Le montant des dégâts n'est toutefois pas encore déterminé.

des qui aura comme thème "Marie et la paix du cœur" organisée par le Mouvement de l'Amitié. Elle se terminera samedi le 15 août par une journée intitulée "Marie au cœur de la famille" dirigée par les mouvements Couple et Famille, Renouveau Conjugal et Carrefour d'Amour.

Ces cérémonies religieuses s'adressent à toute la population de Victoriaville et il faut noter que les gens pourront recevoir le sacrement du pardon tous les soirs de 19 à 20 heures.